

Questions orales

• (1430)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me demande si mon collègue d'en face aurait le culot de nommer une personne qui aurait délibérément induit la Chambre en erreur.

M. Nunziata: Doug Lewis.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tout le gouvernement en entier.

M. Lewis: Au lieu d'être imprécis en disant: «le gouvernement».

M. Nunziata: Doug Lewis.

M. le Président: Si les députés veulent discuter de cette affaire, ils pourront le faire plus tard. Le ministre répondra à la question.

M. Lewis: Monsieur le Président, immédiatement après la découverte d'une fuite au sujet du budget, on a demandé à la GRC de mener une enquête criminelle. C'est elle qui a été chargée de toute l'enquête, quel que soit le nombre de fuites.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: L'intrigue se complique. Il est évident pour tous les Canadiens que le gouvernement était parfaitement au courant d'un certain nombre de fuites, mais qu'il a refusé d'en informer le Parlement.

LA DEUXIÈME FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES — LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que le ministre des Finances a répété plusieurs fois à la Chambre que le réseau Global était à l'origine de la fuite, pourquoi a-t-il refusé de dire au Parlement qu'il y avait une deuxième fuite? Pourquoi continuez-vous d'induire la Chambre en erreur?

Des voix: Règlement!

M. Dingwall: Pourquoi?

M. le Président: Le ministre.

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que lorsque ces incidents malheureux sont arrivés,

il y a quelques semaines, le gouvernement a agi de façon responsable. Nous avons appris, tout comme vous, les faits tels qu'ils sont arrivés, et nous avons demandé à ce moment-là une enquête complète, entière, de la part de la GRC, et pour toute allégation sur d'autres faits—même si vous étiez au courant—vous devez faire comme tout Canadien: vous rendre à la GRC et l'en informer.

Je crois qu'il est de la responsabilité d'un membre du Parlement de respecter le travail qui est fait par le corps policier. La GRC nous dira les conclusions de leur enquête.

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT DE LA GRC SOIT RENDU PUBLIC

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Depuis les fuites, certaines allusions ont été faites à un rapport et à une enquête de la GRC. Il est évident que dans cette affaire, le gouvernement est en situation de conflit d'intérêts car il a sa propre version des faits et veut la faire corroborer par le rapport de la GRC.

Par conséquent, je demande au solliciteur général de clarifier la situation en acceptant finalement que ce rapport, qui a été cité sélectivement par des ministériels, soit rendu public aujourd'hui, ce qui nous aiderait à nous faire une idée juste de son contenu et des responsables.

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue, considérant qu'il est un ancien solliciteur général et qu'il connaît la responsabilité rattachée à cette fonction, et le devoir, et du solliciteur général et des membres de cette Chambre, de respecter les enquêtes qui sont faites indépendamment par la GRC, et tous les solliciteurs généraux, je crois, qui se sont succédé dans ce travail, doivent respecter cette consigne, laisser la GRC faire son travail.

[Traduction]

M. Kaplan: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de laisser entendre que la GRC était partielle ou. . .

M. Hawkes: Vous l'avez fait. C'est ce que vous avez dit.

M. Kaplan: . . . avait un parti pris avant de mener son enquête. Je crois que la GRC a produit un rapport impartial.